

Foire aux questions :

Facturation électronique en

Gestion Commerciale

1. Le format Factur-X est-il créé par EIG ou par Yooz ?

EIG crée le document au format **EN 16951**, qui correspond au format le plus complet et qui sera demandé à l'avenir.

2. Quels sont les principaux fournisseurs d'AP ?

Ci-joint la liste complète des PA proposée sur le site officiel du gouvernement

<https://www.impots.gouv.fr/je-consulte-la-liste-des-plateformes-agrees>

3. À quoi servent les adresses e-mail renseignées dans le référentiel ?

Cette zone permet de renseigner l'**adresse e-mail de référence utilisée pour le routage**.

Elle est notamment nécessaire lorsqu'un même **SIRET dispose de plusieurs sites de facturation**, afin d'orienter correctement les factures vers le site concerné.

4. L'envoi dématérialisé des factures aux particuliers est-il obligatoire ?

Oui. Les factures concernant les particuliers doivent également être transmises à **Yooz**, notamment lorsqu'elles comportent de la TVA.

Le circuit de traitement reste toutefois différent de celui utilisé pour les entreprises.

Il est possible de conserver le circuit d'envoi habituel pour les particuliers, mais la facture devra également être **transmise à Yooz** afin que celle-ci puisse assurer le traitement nécessaire.

5. Comment procéder lorsqu'un particulier ne dispose pas d'adresse e-mail ?

Lorsque le client particulier ne dispose pas d'adresse e-mail, la facture doit lui être **envoyée par courrier**.

Elle doit également être **transmise à Yooz**.

Revision #1

Created 21 September 2026 08:51:33 by Bénédicte DESBROCHES

Updated 21 September 2026 08:52:09 by Bénédicte DESBROCHES